



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

MAINTIEN ÉQUITÉ SALARIALE
VILLE DE L'ASSOMPTION (EMPLOYÉS CADRES ET NON SYNDIQUÉS)

La Ville de L'Assomption a effectué l'exercice du maintien de l'équité salariale pour les employés cadres et non syndiqués. Les résultats de l'exercice du maintien de l'équité salariale avec date d'effet au 31 mars 2016 sont affichés au Complexe municipal situé au 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et disponible pour consultation.

VILLE DE L'ASSOMPTION
Ressources humaines
Carole Harvey, chef de division
2020-06-19